

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Stimulateurs de croissance illégaux

Sur proposition de Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'une note concernant les stimulateurs de croissance illégaux et les épiphénomènes (*).

Sur proposition de Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'une note concernant les stimulateurs de croissance illégaux et les épiphénomènes (*).

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les propositions visant à lutter contre l'utilisation de stimulateurs de croissance interdits dans le secteur de l'élevage et de l'engraissement. Les propositions avancées ont trait aux problèmes suivants :- la fabrication et la distribution de substances interdites- le suivi de la chaîne de production par les administrations- les évaluations des problèmes d'ordre scientifique- la coopération internationale- les recherches et les poursuitesLe Conseil des Ministres a également souligné l'importance de la lutte contre les stimulateurs de croissance illégaux. Il a en outre chargé la Cellule interdépartementale de coordination pour le contrôle de la sécurité alimentaire (CISCA) de lui faire rapport sur l'exécution des recommandations du conclave pour fin 2005. (*) dans la foulée du conclave des 23 et 25 juin 2004, à Ittre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>